



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mme Martine URIET
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

A Meschers, le 08/01/2024

Le maire, Françoise FRIBOURG
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

Cachet de la mairie



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mr. Didier MARTY
a été désigné(e) comme agent recenseur.

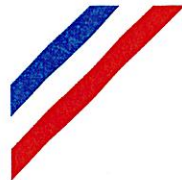
Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

A Meschers, le 08/01/2024

Le maire, Françoise FRIBOURG
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

Cachet de la mairie



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mme Dominique NOGUES
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

A Meschers, le 08/01/2024

Le maire, Françoise FRIBOURG
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

Cachet de la mairie



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mr. Jean-François LAPARAE
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

A Meschers, le 08/01/2024

Le maire, Françoise FRIBOURG
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

Cachet de la mairie



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. Christian DEMARTINIS a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

A Feschers, le 08/01/2024

Le maire, Françoise FRIBOURG
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

Cachet de la mairie



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mme Céline POIRIER a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

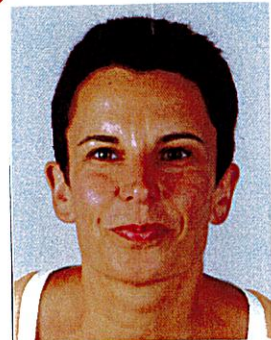
A Feschers, le 08/01/2024

Le maire, Françoise FRIBOURG
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

Cachet de la mairie



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mme Christelle BLONDEL a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

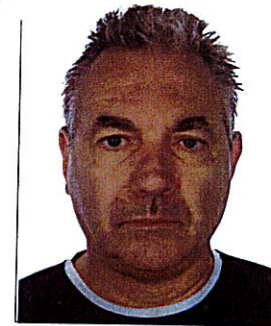
A Feschers, le 08/01/2024

Le maire, Françoise FRIBOURG
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

Cachet de la mairie



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mr. Philippe SUIRE a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

A Feschers, le 08/01/2024

Le maire, Françoise FRIBOURG
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

Cachet de la mairie



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mme Charlotte BARAUD a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

A Feschers, le 08/01/2024

Le maire, Françoise FRIBOURG
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

Cachet de la mairie



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mme Chantal THIERY a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

A Feschers, le 08/01/2024

Le maire, Françoise FRIBOURG
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

Cachet de la mairie

